

LIVRET ACCUEIL

STAGES HOSPITALIERS EN ODONTOLOGIE



Bienvenue
dans l'équipe
d'odontologie

CHU DE CAEN NORMANDIE - AVENUE DE LA CÔTE DE NACRE - CS 30001 - 14 033 CAEN CEDEX 9  www.chu-caen.fr



Projet pédagogique - Charte de fonctionnement - Cahiers d'informations et de recommandations

Pr Sylvie Jeanne, PU-PH

faculté dentaire de Rennes

Pr Hervé Benateau, PU-PH

service de chirurgie maxillo-faciale,
plastique et reconstructrice, chirurgie
orale, implantologie et odontologie,
CHU de Caen Normandie

Dr Alain Amsellem, PH

service de maxillo-faciale, plastique
et reconstructrice, chirurgie orale,
implantologie et odontologie,
CHU de Caen Normandie

Sommaire

1. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES STAGES EFFECTUÉS AU SEIN DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE D'ODONTOLOGIE 1423	7
1.1 - Attribution, port et gestion des tenues professionnelles	7
1.2 - Attribution d'un badge et d'un vestiaire sécurisable	8
1.3 - Inventaire	8
2. ABSENCES	8
2.1 - Congés statutaires	9
2.2 - Absences pour circonstances	9
2.3 - Absences pour raison de santé	9
2.4 - Echange de vacation(s)	10
3. COMPORTEMENT DE L'ÉTUDIANT STAGIAIRE	10
3.1 - Comportement vis-à-vis du patient	10
3.2 - Comportement vis-à-vis du personnel enseignant et du personnel non médical	10
4. PRINCIPALES CONSIGNES À RESPECTER POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT	10
4.1 - Obligations de l'étudiant-stagiaire	11
4.2 - Traçabilité du matériel	12
4.3 - Dossiers médicaux	13
4.4 - Rédaction des devis	13
4.5 - Secteur radiologie	13
4.6 - Collecte et envoi des colis destinés aux laboratoires extérieurs	
5. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU STAGE 06 AU CHU DE CAEN NORMANDIE	14
6. LES CONTRATS	14
- Odontologie pédiatrique	14
- Urgences odontologiques	17
- Parodontologie	18
- Endodontie et Restauratrice	20
- Pathologie et Chirurgie Buccales	22
- Prothèses	24
7. LES SUPPORTS DE VALIDATION DES ACTES RÉALISÉS	28
8. LES ANNEXES À CONSULTER DANS LA GED	28



1. Réglementation générale des stages effectués au sein de l'Unité Fonctionnelle d'odontologie 1423

L'étudiant-stagiaire ou externe **06** est affecté en stage hospitalier dans le service d'odontologie du CHU de Caen Normandie pour une durée de deux semestres.

- + Le semestre d'hiver s'entend de septembre à décembre.
- + Le semestre d'été s'entend de janvier à fin août.

La durée hebdomadaire de stage comprend 3 jours (6 demi-journées) d'activité clinique hospitalière.

La présence en stage est obligatoire. Les tableaux de service nominatifs prévisionnels sont élaborés en amont du stage et pour toute la durée de celui-ci, par le cadre en responsabilité du service d'odontologie, en partenariat avec le responsable médical de l'unité. Ils tiennent compte des jours de stage actif des étudiants et des besoins de l'unité et doivent être suivis et respectés.

L'étudiant stagiaire doit se conformer strictement au règlement intérieur du pôle consultable sur la GED sous la référence POLCHIR-RI-002.

L'étudiant-stagiaire est tenu de prendre en charge les patients ou d'effectuer les tâches qui lui sont confiées (aide-opérateur, asepsie...) conformément à l'organisation de l'unité.

L'étudiant-stagiaire ou externe doit impérativement suivre les recommandations décrites dans le « guide de l'hygiène à l'usage de l'externe en odontologie » qui lui a été remis en début de 04.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 9 décembre 1988, la validation du stage tient compte :

- + de l'assiduité,
- + de la compétence clinique y compris du respect des protocoles d'hygiène et d'asepsie,
- + du comportement vis-à-vis des malades, de l'équipe soignante et des autres stagiaires,
- + du comportement vis-à-vis du plateau technique : en particulier respecter le matériel mis à disposition, veiller à ne pas gaspiller les produits consommables...
- + participer à la lutte contre les surcoûts en développant une attitude responsable.

Pour les délibérations, le responsable médical adresse au bureau des stages (Mme Année) de l'unité de formation et de recherche un rapport sur le déroulement du stage. Une fiche d'appréciation de stage est établie pour chaque étudiant comportant une appréciation sur l'assiduité, le comportement et les compétences.

Les actes effectués par les stagiaires dans le service d'odontologie du CHU de Caen Normandie sont pris en compte selon le même barème que celui appliqué dans le pôle d'odontologie du CHU de Rennes pour la validation finale des stages hospitaliers de 6^{ème} année.

La validation du stage dans chaque UF tient compte d'un contrat de points, d'actes en autonomie, d'actes obligatoires (cf. modèles joints ci-dessous).

La validation finale est prononcée par un jury après délibération sur l'avis du chef de pôle ; avis émis à partir des appréciations recueillies au niveau de chaque UF y compris l'UF 1423 de Caen.

1.1 - ATTRIBUTION, PORT ET GESTION DES TENUES PROFESSIONNELLES

Chaque stagiaire reçoit une tenue blanche de l'hôpital (manches courtes) au début du stage. **Cette tenue appartient au CHU., elle ne doit en aucun cas être utilisée en dehors des stages cliniques.** Le port de la tunique et du pantalon est obligatoire. Cette tenue peut être échangée contre une tenue propre au niveau 0, service lingerie relais (porte 404).

Le stagiaire est responsable de la gestion de sa tenue. Le stagiaire devra indemniser le CHU en cas de non-retour de la tenue à la fin de sa formation.

Chaque stagiaire doit se munir d'une paire de sabots qu'il utilisera exclusivement au CHU.

L'étudiant-stagiaire doit veiller à une présentation soignée (pyjama propre, cheveux propres et coiffés, ongles courts sans vernis ni french manucure et aucun bijou).

Le port de gants, masque et lunettes de protection est obligatoire

1.2 - ATTRIBUTION D'UN BADGE ET D'UN VESTIAIRE SÉCURISABLE

A son arrivée dans le service d'odontologie, chaque étudiant doit se munir d'un cadenas personnel pour fermer le vestiaire mis à sa disposition en pièce 14-301 (pièce réservée aux étudiants).

Chaque étudiant s'engage à restituer à la fin de son stage le badge professionnel qui lui a été remis en début de stage qui donne accès au self du personnel du CHU et aux parkings réservés.

1.3 - INVENTAIRE

A l'issue du stage, un inventaire exhaustif du matériel mis à la disposition des étudiants est effectué. Tout le matériel disparu est évalué quantitativement et financièrement. Les pertes enregistrées seront facturées aux étudiants au prorata de leur nombre.



2. Absences

L'étudiant est tenu d'être présent dans l'unité à partir de 8 h 30 et selon le planning de présences prévu et affiché au secrétariat de l'unité d'odontologie.

Tout retard doit être signalé dans les meilleurs délais au secrétariat du service l'odontologie : Tél. : 02 31 06 43 10.

Un stagiaire est considéré absent s'il n'est pas dans l'UF alors qu'il est prévu au tableau de service.

Conformément à la réglementation, toutes les absences doivent être motivées.

2.1 - CONGÉS STATUTAIRES

Les **06** sont considérés comme praticiens en formation à temps partiel. A ce titre, ils disposent de 25 congés annuels (CA) pris à convenance en dehors des 3 semaines de cours mais dans le respect de la continuité des soins.

Pour les étudiants stagiaires affectés au CHU de Caen Normandie, toute demande de congé ou de remplacement, doit être transmise par mail au responsable médical ainsi qu'au cadre de l'unité, le plus tôt possible. Afin d'organiser au mieux, le planning de consultation et d'éviter au maximum de déplacer les rendez-vous des patients, il est demandé aux étudiants de poser leurs congés annuels (CA) dès la fin de leur premier mois de stage pour l'ensemble du semestre.

La réponse à la demande est adressée par retour de mail à l'étudiant et l'absence, si elle est validée, est retranscrite sur le tableau de service à disposition au sein de l'unité. Le tableau est réajusté en fonction des modifications intervenues le cas échéant, puis transmis par le cadre de santé de l'unité, sous la forme de tableau de service définitif à la direction des personnels médicaux du CHU de Caen Normandie ainsi qu'au secrétariat pédagogique et au secrétariat du doyen de la faculté dentaire de Rennes :

secretariat-pedagogique-odonto@univ-rennes1.fr et
secretariat.doyen-odonto@univ-rennes1.fr

Dès l'accord, l'étudiant stagiaire doit gérer en collaboration avec les secrétaires de l'unité et les étudiants stagiaires présents, la prise en charge des patients qui lui sont confiés.

Il sera appliqué la même règle que pour les praticiens hospitaliers à temps partiel :

- ✚ une absence statutaire d'une journée sera décomptée 2 CA,
- ✚ une absence statutaire d'une semaine de clinique sera décomptée 5 CA

Il ne pourra pas être posé plus de 3 semaines de congés annuels pendant l'été.

Il est demandé aux étudiants stagiaires de répartir le nombre de congés annuels équitablement entre les 2 semestres de l'année.

La fin du stage hospitalier est le 31 août.

2.2 - ABSENCES POUR CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Des autorisations d'absence peuvent être accordées pour circonstances particulières (mariage, naissance, décès de parents proches, concours de l'internat...). Un certificat justifiant cette absence devra être remis au secrétariat pédagogique et au secrétariat du doyen de la faculté dentaire de Rennes :

secretariat-pedagogique-odonto@univ-rennes1.fr et
secretariat.doyen-odonto@univ-rennes1.fr ainsi qu'au cadre de santé de l'unité qui le transmettra à la direction des personnels médicaux du CHU de Caen Normandie

2.3 - ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ

Il est nécessaire de prévenir immédiatement le secrétariat d'Odontologie ou à défaut, l'un des étudiants stagiaire présent sur le lieu de stage ou le praticien responsable de l'unité afin qu'il transmette au secrétariat. Un arrêt de travail conforme à la réglementation (**imprimé Cerfa n°10170*04**) devra être adressé dans les 48 heures au secrétariat du Pôle d'odontologie de Rennes : Catherine.BARREL@chu-rennes.fr

2.4 - ECHANGE DE VACATION(S)

Aucune permutation ou remplacement de vacances entre étudiants ne pourra se faire sans demande écrite préalable (mail) auprès des responsables de l'UF y compris pendant les vacances.

Toute absence non justifiée, dans un délai de 48 h, entraîne le décompte de congé(s) annuel(s) correspondant(s).

Tout manquement à ces règles fera l'objet d'une information auprès du doyen de la faculté dentaire de Rennes et sera pris en compte pour la validation des stages (ou le maintien en clinique pour les étudiants de 3^{ème} cycle long).



3. Comportement de l'étudiant stagiaire

La charte de laïcité doit être respectée dans les services publics qui en assurent la garantie et en appliquent les obligations. Ces droits et devoirs concernent autant les agents publics (stricte neutralité) que les usagers (égalité de traitement).

3.1 - COMPORTEMENT VIS-À-VIS DU PATIENT

L'étudiant stagiaire a l'obligation de soigner tout patient qui lui est confié, sans aucune forme de distinction (couleur de peau, confession religieuse, genre...). Il doit avoir une écoute attentive et bienveillante. En cas d'une éventuelle difficulté relationnelle, il doit en aviser immédiatement l'enseignant référent.

L'étudiant stagiaire doit avoir une attitude neutre. En ce sens, il ne doit porter aucun signe distinctif d'ordre religieux, politique ou autre.

3.2 - COMPORTEMENT VIS-À-VIS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DU PERSONNEL NON MÉDICAL

L'étudiant stagiaire doit avoir une attitude cordiale et respectueuse. En cas d'une éventuelle difficulté relationnelle, il doit en aviser le chef d'UF.



4. Principales consignes à respecter pour la prise en charge d'un patient

Le patient est confié à un étudiant-stagiaire par les praticiens hospitaliers.

Au préalable, le patient muni de sa carte vitale doit se présenter à l'accueil des consultations d'odontologie porte 14 226 pour y procéder à son entrée administrative. Le règlement de la partie des frais restant à sa charge, s'il y a lieu, sera effectué auprès du régisseur de l'établissement positionné au niveau 1 porte 01 735.

Le patient peut être amené à se rendre dans le service de radiologie du niveau 1 du CHU pour effectuer un panoramique dentaire. Dans ce cas, il devra se présenter au bureau des entrées au niveau 1 de la tour pour y effectuer son entrée administrative.

La confidentialité doit être formellement respectée

4.1 - OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT-STAGIAIRE

4.1.1 - AVANT LE SOIN

- + ouvrir le Dossier Patient Informatisé (USV2),
- + prendre connaissance des éléments du dossier (antécédents médicaux, bilans, plan de traitement et soins réalisés en amont) et désinfecter la zone opératoire,
- + aller chercher le patient dans la salle d'attente et l'installer en position de soin,
- + appliquer les consignes d'hygiène du Guide d'hygiène à l'attention des externes en odontologie :
 - lavage des mains ou désinfection par friction avec une solution hydro alcoolique selon les protocoles en vigueur,
 - port de masque, lunettes et gants d'examen,
 - préparation du poste de travail.
- + examiner le patient et discuter du soin du jour avec le praticien-enseignant qui donnera les directives,
- + aller chercher le matériel spécifique au soin prévu en salle propre (porte 203),
- + se désinfecter les mains si besoin et remettre des gants d'examen avant d'entreprendre le soin. Pour tout acte invasif, le lavage sera chirurgical.

4.1.2 - AU COURS DU SOIN

- + respecter les consignes données par le praticien-enseignant,
- + faire vérifier chaque étape du soin,
- + veiller à garder une organisation ergonomique et un respect de l'asepsie tout au long du soin,
- + travailler par séquence,
- + en cas de difficultés, en référer immédiatement au praticien. Faire vérifier le travail en fin de soin par le praticien-enseignant pour validation,
- + bien respecter le temps imparti car le patient suivant doit aussi être pris en charge à l'heure.

4.1.3 - PRÉVENTION DES ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG (AES)

- + après l'anesthésie, retirer l'aiguille avec une pince,
- + ne jamais recapuchonner l'aiguille,
- + manipuler avec précaution tous les instruments piquants ou coupants et les jeter dans le collecteur prévu à cet effet,
- + en cas d'AES, appliquer strictement le protocole.

4.1.4 - APRÈS LE SOIN ET AVANT LE DÉPART DU PATIENT

- + veiller à ce que le visage du patient soit propre,
- + renseigner de façon précise la fiche informatique de soins, rédiger compte-rendu opératoire et courrier nécessaires, marquer les radios numériques (n° de la dent),
- + faire valider par le praticien-enseignant l'enregistrement du soin.

La saisie de tout acte est obligatoire sur le dossier informatisé USV2 avant que le patient ne quitte le cabinet dentaire. Ne pas omettre de renseigner le n° de dent.

- + prendre ou confirmer le prochain rendez-vous avec le patient
- + raccompagner le patient jusqu'au secrétariat ou jusqu'à la sortie si aucun rendez-vous n'est à programmer.

4.1.5 - APRÈS LE DÉPART DU PATIENT

- + Appliquer les consignes du guide d'hygiène :
 - port de gants non stériles,
 - rangement du poste de travail en fin de soin,
 - nettoyage et désinfection de la zone opératoire,
 - élimination des déchets selon les filières prévues,
 - entretien des systèmes d'aspiration,
 - acheminement des DM utilisés vers la pièce de pré désinfection 14 227 (avec l'étiquette de traçabilité du prestataire).
- + Ranger les flacons et autre matériel après en avoir effectué le nettoyage et la désinfection avec des lingettes imprégnées de détergeant – désinfectant

Il est important de respecter le circuit du tri des déchets (affichage à cet effet dans la pièce 14-226). Il est demandé de compacter au maximum les sachets d'emballage des sets d'instrumentation et autres papiers et de vider l'air des sacs poubelles avant de les fermer pour en limiter le volume.

4.1.6 - A LA FIN DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL

L'étudiant s'engage à éteindre l'ordinateur en clôturant sa session informatique, à éteindre le fauteuil et toutes les lumières du cabinet dentaire dans lequel il a travaillé. Il doit également assurer la désinfection du fauteuil dentaire à l'aide du matériel mis à sa disposition par le service. Il doit également vider ses poubelles et remettre un sac poubelle propre sur chaque support de poubelles.

4.2 - TRAÇABILITÉ DU MATÉRIEL

- + les étiquettes de traçabilité du matériel sont collées sur l'emballage des dispositifs médicaux par le prestataire externe en stérilisation : la société Apperton,
- + quand l'étudiant utilise un dispositif médical, il enlève l'étiquette et la conserve auprès de lui,
- + lorsqu'il transmet les DM aux assistantes dentaires pour que celles-ci effectuent la pré désinfection, il remet simultanément l'étiquette du DM,
- + l'assistante dentaire enregistre ensuite informatiquement la pré désinfection du DM et le positionne dans l'armoire de transport qui sera prise en charge par la société Apperton le midi et en fin de journée.

Tous les dispositifs médicaux sont pré-désinfectés dans le service d'Odontologie et expédiés chez le prestataire externe pour y être mis en conditionnement et stérilisés.

Tout le personnel paramédical a été formé à la réception des unités stérilisées et connaît le circuit des armoires (heures de départ, heures d'arrivée entre le CHU de Caen Normandie et le prestataire externe en stérilisation).

Le circuit des armoires fait l'objet d'une fiche qui est consultable dans la salle de décontamination de l'unité d'odontologie (porte 14 227).

4.3 - DOSSIERS MÉDICAUX

Ils sont la propriété exclusive de l'hôpital y compris les radiographies et ne peuvent en aucun cas être déplacés ou transférés en d'autres lieux.

Si le patient désire récupérer son dossier et/ou ses radiographies, il doit en faire la demande écrite accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité à la Cellule de reproduction des Dossiers Patients, Direction des Affaires Générales et Juridiques (CRDP) – tél. 02 31 06 48 35 – courriel : crdp@chu-caen.fr, conformément à la loi du 2 mars 2002.

4.4 - RÉDACTION DES DEVIS

La rédaction du devis se fait par l'étudiant avec l'aide du praticien hospitalier. Elle doit s'appuyer sur le tarif des soins dentaires mis à disposition dans chaque cabinet. Chaque devis doit être signé par un praticien hospitalier ou un attaché.

- ✚ à l'issue de l'observation clinique, les différentes propositions thérapeutiques sont chiffrées et font l'objet de devis provisoires remis et expliqués au patient. Après avoir obtenu le consentement éclairé du patient, seule la proposition thérapeutique retenue fera l'objet d'un devis définitif.
- ✚ au cas où il est préconisé du métal précieux ou semi précieux, une estimation du coût du métal est demandée au laboratoire par le secrétariat médical. Cette estimation est reportée sur le devis définitif avant signature du patient.
- ✚ la responsabilité du devis incombe au praticien hospitalier (ou attaché) qui a signé.

4.5 - SECTEUR RADIOLOGIE

Les radiographies rétro-alvéolaires numérisées sont réalisées dans l'UF 1423 puis archivées dans les ordinateurs de l'unité (liaison au PACS).

Le patient peut être amené à se rendre dans le service de radiologie du niveau 1 de la Tour Côte de Nacre pour la réalisation d'un panoramique dentaire à la demande du praticien. Le patient prend lui-même son rendez-vous dans le service de radiologie.

4.6 - COLLECTE ET ENVOI DES COLIS DESTINÉS AUX LABORATOIRES EXTÉRIEURS

Les étudiants s'assurent la bonne expédition des travaux de prothèses au laboratoire de prothèse extérieur.

L'étudiant positionné comme assistant, trace sur le cahier de prothèse positionné en pièce 14 201, les travaux prêts à partir et ceux qui reviennent de chez le prestataire.

Il revient à chaque étudiant de vérifier le délai des réalisations prothétiques ainsi que les dates de réception des travaux de manière à pouvoir reporter les rendez-vous patients en cas de retards de livraison.

Une procédure est à la disposition de chaque étudiant dans la GED référence ODONTO-DO-011.



5. Organisation pédagogique du stage 06 au CHU de Caen Normandie

Responsables du fonctionnement de l'unité

Responsable du service de chirurgie maxillo faciale, plastique et reconstructrice, chirurgie orale et implantologie : Pr Hervé Benateau.

Référent médical de l'unité : Dr Alain Amsellem, PH (responsable de l'organisation de l'UF avec l'appui du cadre de santé de l'UF, responsable de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants).

Cadre supérieur de santé : Zouba Kebaili.

Cadre de santé d'unité : Sandrine Ortega.

Secrétariat du service d'odontologie : tél. : 02 31 06 43 10



6- Les contrats

ODONTOLOGIE PÉDIATRIQUE

Objectifs du stage :

L'odontologie pédiatrique n'est pas une discipline centrée sur un type d'acte, mais sur une personne : l'enfant ou l'adolescent.

Il sera donc demandé à l'étudiant de savoir prendre en charge des patients allant du nouveau-né à l'adolescent de 16 ans.

Les actes présents dans le contrat couvrent une grande partie de l'omnipratique appliquée à l'enfant.

Contrat pour la validation du stage :

En plus de l'assiduité et du comportement, pour valider sa compétence en odontologie Pédiatrique, un rapport d'activité sera effectué relevant l'ensemble des actes effectués au cours du stage. La validation tiendra compte du travail effectué et de sa quantité.

Remarque :

La liste présente dans le tableau n'est pas exhaustive. D'autres actes non présents sur le tableau peuvent également être pris en compte s'ils disposent déjà d'une cotation d'autres unités du centre.

Actes	Cotations
Catégorie 1 : actes obligatoires	
ENDODONTIE SUR DENT TEMPORAIRE (AU MOINS UN SUR LES 4)	
Pulpotomie	45
Pulpectomie partielle	45
Pulpectomie totale / incisive	50
Pulpectomie totale sur molaire	60
EXTRACTION DE DENT TEMPORAIRE	
Dent temporaire / enfant de moins de 8 ans	25
Dent temporaire / enfant de plus de 8 ans	15
COIFFE PRÉFORMÉE	100
ENDODONTIE SUR DENT PERMANENTE IMMATURE	
Ca(OH) ₂ par condensation pour apexification	30
MTA pour apexification	45
Obturation de dent immature après apexification (cône moulé ou autre)	45
Pulpotomie pour apexogenèse	45
Catégorie 2 : autres actes de soins	
RESTAURATRICE	
Cavité une face	15
Cavité 2 faces	30
Cavité 3 faces et plus	45
Restauration par composite sous digue	+ 30
Technique sandwich (VI + composite, VI + amalgame)	+ 15
Pose d'un tenon radiculaire	15
Réalisation d'une provisoire avec tenon	100
Utilisation / pose de moule ou de bague	15
ENDODONTIE SUR DENT PERMANENTE MATURE	
Cavité d'accès	15
Longueur de travail définitive (radio LT) / par canal	15
Mise en forme canalaire (radio dernière lime LT)	15
Obturation définitive ou par condensation de Ca(OH) ₂ (radio post op) / par canal	15
Pose Ca(OH) ₂ commercial (contrôle radiographique)	10
PARODONTOLOGIE	
Détartrage	20
Frénectomie	25
CHIRURGIE	
Extraction de dent permanente	25
Hémisection dentaire	120
Amputation radiculaire	120
PRÉVENTION	
Application de gel fluoré	15
Application de vernis fluoré	15

Actes	Cotations
PROTHÈSE	
P.A.P. résine (montage sur articulateur)	100
P.A.P. métallique	200
PAT	200
Réparation P.A.	100
Coiffe	100
Coiffe en résine cuite (réalisation au laboratoire)	100
Coiffe provisoire (réalisation au fauteuil)	100
Coiffe provisoire avec tenon	100
ACTES DIVERS	
Contention (post-trauma ou autre)	50
Gouttière / Plaque de thérapie palatine posée	50
Protège-dents posé	50
Catégorie 3 : Assistanats et actes divers <i>Limitation à 75 points</i>	
Initiation/motivation à l'hygiène bucco-dentaire	15
Application de gel fluoré	15
Application de vernis fluoré	15
ASSISTANAT	
Assistanat clinique (25% de l'acte effectué)*	15
Catégorie 4 : examen clinique chez l'enfant <i>Limitation à 75 points</i>	
Examen clinique de l'enfant	15

URGENCES ODONTOLOGIQUES

Objectifs du stage :

A la fin du stage, l'étudiant sera capable de :

- + Prendre en charge de façon autonome et rapide une consultation d'urgence
 - + vérifier le dossier médical,
 - + établir un diagnostic,
 - + mettre en place et réaliser l'acte technique,
 - + rédiger une ordonnance adaptée au cas,
 - + rédiger un certificat initial.
- + Etablir la conduite à tenir à la suite de l'urgence.

L'étudiant au cours du stage doit avoir :

- + satisfait au contrôle continu, qui évalue l'assiduité, le comportement et la compétence,
- + effectué la prise en charge intégrale d'une urgence,
- + fourni un rapport d'activité (contrat) où sera relevé l'ensemble des actes réalisés au cours du stage.

Pour les urgences, le diagnostic devra être renseigné.

L'acte devra être validé par l'enseignant avant le départ du stagiaire

Validation du stage :

La validation tiendra compte du travail effectué et de sa qualité

L'étudiant au cours du stage doit avoir :

- + effectué la prise en charge intégrale d'une urgence,
- + chaque acte est comptabilisé selon la même cotation que les actes de restauratrice, d'endodontie ou de prothèse

PARODONTOLOGIE

Objectifs du stage :

Acquérir :

- + les connaissances nécessaires aux traitements non chirurgicaux et chirurgicaux des maladies parodontales, des récessions tissulaires marginales, des dysfonctions occlusales en relation avec les maladies parodontales, des défauts muqueux et osseux à corriger avant thérapeutique implantaire,
- + de bonnes connaissances des incisions et sutures,
- + la maîtrise de l'urgence médicale.

Validation du stage :

Un rapport d'activité où seront relevées les références du patient, la date et la nature des soins. Un contrôle de la qualité de tenue des dossiers sera également effectué en fin de stage. La validation tiendra compte du nombre d'actes réalisés et de la qualité du travail effectué.

Actes	Cotations
1. Traitement étiologique	
BILAN PARODONTAL	
Anamnès	5 points
Relevé indice gingival	5 points
Relevé indice de plaque	5 points
Examen occlusal	10 points
Bilan TIB	20 points
Empreintes	5 points
Charting	20 points
Photographies	10 points
Diagnostic et plan de traitement	20 points
TOTAL	100 POINTS = 100%
MOTIVATION PATIENT	
Relevé indice de plaque	5 points
Relevé indice gingival	5 points
Motivation patient	10 points
Coloration biofilm	5 points
Démonstration brossage	10 points
Apprentissage patient	5 points
TOTAL	40 POINTS = 100%
DÉTARTRAGE	
	20 POINTS = 100%
DÉBRIDEMENT RADICULAIRE	
	20 POINTS = 100%
2. Groupe 1 > acte divers	
Contention métal intracoronaire	100 points = 100%
Contention fibrée	100 points = 100%
Gouttière occlusale avec montage sur articulateur	100 points = 100%
Couronne provisoire	100 points = 100%
2. Groupe 2 > chirurgies parodontales	
ASSISTANAT D'UN ENSEIGNANT :	
Lambeau de débridement	80 points = 100%
Grefe épithélio-conjonctive	80 points = 100%
Grefe conjonctive enfouie	80 points = 100%
Comblement osseux	80 points = 100%
Pose d'implants	80 points = 100%

L'assistanat sera validé sur les bases suivantes :

- + préparation du poste de soin,
- + accueil du patient, assistance opératoire,
- + rangement et décontamination post-opératoire, asepsie.

ENDODONTIE ET RESTAURATRICE

Objectifs du stage :

A la fin du stage l'étudiant sera apte à :

- 1 - prendre en charge la prévention, le diagnostic et la thérapeutique des pathologies touchant les tissus durs des dents, l'organe pulpaire, les tissus apicaux et latéro-radicaux chez l'adulte et la personne âgée,
- 2 - appliquer et maîtriser les principales techniques développées en endodontie d'une part et en odontologie restauratrice d'autre part

Contrat pour la validation du stage :

Pour valider son stage en Endodontie et en restauratrice, l'étudiant doit avoir :

- + réalisé un minimum de **600 points d'actes d'Endodontie** et de **800 points d'actes de Restauratrice**. Tous les actes hors nomenclature réalisés (BV, BNV, Hydroxyde de Ca.) doivent également figurer sur la fiche d'évaluation du stagiaire ;
- + fourni un rapport d'activité (contrat) où sera relevé l'ensemble des actes réalisés au cours du stage. La validation tiendra compte du travail effectué et de sa qualité ;
- + satisfaire au contrôle continu, qui évalue l'assiduité, le comportement et la compétence ;
- + avoir validé les actes à réaliser en autonomie,

Actes	Cotations
Prévention	
Séance de motivation à l'hygiène buccodentaire et à l'hygiène alimentaire	30 points
Maximum comptabilisé par an : 2	
Restauratrice	
Restauration par amalgame ou composite	par face 15 points
Restauration en composite sous digue, obligatoire pour sites 1 et 2 /séance	15 points
Technique sandwich (verre Ionomère + composite, verre Ionomère + amalgame)	15 points
Scellement d'un tenon radiculaire	15 points
Réalisation d'une coiffe provisoire avec tenon	75 points
Réalisation d'une coiffe provisoire sans tenon	60 points
Traitement des dyschromies avec photographies	
▪ blanchiment sur dents non vitales (B.N.V.)	
- 1 ^{ère} séance : réalisation de la cuve	45 points
- séance suivante	15 points
▪ blanchiment sur dents vitales, méthode ambulatoire	
- 1 ^{ère} séance : prise d'empreintes, explications, photos	45 points
- séance suivante	15 points
Réalisation d'un inlay par CFAO ou laboratoire	60 points
Reconstitution corono-radicaire collée sous digue	60 points

Actes	Cotations
Endodontie	
TRAITEMENT ENDODONTIQUE SOUS DIGUE OBLIGATOIRE	
Cavité d'accès	15 points
Longueur de travail définitive (radio LT)	par canal 15 points
Mise en forme canalaire (radio dernière lime LT)	par canal 15 points
Obturation définitive ou par condensation de Ca (OH) ₂ (radio post op)	par canal 15 points
REPRISE DE TRAITEMENT ENDODONTIQUE SOUS DIGUE OBLIGATOIRE	
Élimination de tenons coronoradiculaires	par tenon 15 points
Réaménagement de la cavité d'accès	15 points
Élimination du matériau d'obturation canalaire	par canal 15 points
Nouvelle LT + ampliation (radio)	par canal 15 points
Obturation (radio post op.) définitive	par canal 15 points
Chaque obturation par condensation verticale de Ca(OH) ₂ pour traitement des résorptions ou traumatologie sous digue obligatoirement	par canal 15 points
Reconstitution pré-endodontique (1 fois par dent)	30 points
Assistanat d'un enseignant au fauteuil (par patient)	15 points

ACTES OBLIGATOIRES et ACTES AUTONOMES A VALIDER :

Les actes à valider doivent être réalisés de manière totalement autonome par les stagiaires, en montrant chaque étape à l'enseignant. Toute intervention de l'enseignant empêchera la validation de l'acte. Ils doivent être réalisés dans la séance à l'exception des traitements endodontiques.

Un acte autonome ne peut pas être compté comme un acte obligatoire.

Actes obligatoires en 06

- + 3 composites 2 faces minimum,
- + 1 traitement endodontique ou 1 retraitement endodontique, sur molaire.

Actes autonomes en 06

- + 2 actes de restauratrice 2 faces minimum avec reconstitution du point de contact,
- + 1 traitement endodontique complet sur molaire,
- + 1 retraitement endodontique complet.

PATHOLOGIE ET CHIRURGIE BUCCALES

Objectifs du stage :

A la fin du stage l'étudiant devra :

- + avoir la capacité de prendre en charge, sous le contrôle de l'enseignant, des patients ou malades nécessitant des précautions particulières,
- + savoir réaliser des actes complexes.

Spécificités demandées au niveau de l'U.F. :

- + appliquer avec rigueur les règles d'hygiène,
- + porter des lunettes de protection ainsi qu'un badge,
- + savoir prendre en charge, avec humanisme et discrétion, les malades et les consultants externes,
- + aide-opérateur ou prise en charge de patient dans la consultation spécialisée « Handicapés adultes ».

Contrat pour la validation du stage :

L'étudiant, au cours du stage, doit avoir :

Effectuer un minimum de **2 500 points**. La validation tiendra compte du travail effectué et de sa qualité ; il n'y a plus de report de contrat d'une année sur l'autre :

- + oral de 10 mn courant avril ou mai, avec une session anticipée pour les étudiants partant en stage à l'étranger oral portant sur tout le programme de la pathologie et chirurgie orale et sur l'oxygénologie, sous la forme d'un cas clinique. Cet oral concerne tous les étudiants y compris ceux en stage à Caen au second semestre. La note entrera dans la validation du stage hospitalier ; une deuxième session sera organisée en juin.
- + **acte en autonomie de type extraction complexe avec sutures à réaliser à Pontchaillou ou à Pasteur ou à Caen. Cet acte sera validé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ;**
- + **acte en autonomie de type extraction complexe avec sutures à réaliser à Pontchaillou ou à Pasteur ;**
- + la capacité de prendre en charge, sous le contrôle de l'enseignant, des patients ou malades nécessitant des précautions particulières et la capacité de réaliser des actes complexes.

Tous ces actes en autonomie devront être réalisés dans le dernier tiers des vacances cliniques (donc pas en début de stage.)

CONTRAT CHIRURGIE 06

Les contrats de stages hospitaliers seront **non cumulables d'une année sur l'autre**.

Total contrat minimum	Intitulé des actes	Nb de pts par acte	Nb de pts à 100%	Nb de pts opérateur 1 100%	Nb de pts opérateur 1 25%
Contrat 06 2 500 pts	Extraction simple	100	100	100	25
	Alvéolectomie	150	150	150	37,5
	Sutures	25	25	25	6,5
	Hémostase	50	50	50	12,5
	Consultation/bilan	50	50	50	Néant
	Aide opératoire implant	100	100	100	Néant
	Drainage cellulite	100	100	100	25
	Extraction dent sous muqueuse	150	150	150	37,5
	Extraction dent incluse ou enclavée	300	300	300	75
	Canine ou prémolaire palatine/linguale	400	400	400	100
	Dégagement d'une dent incluse	300	300	300	75
	Dégagement plus collage	400	400	400	100
	Résection apicale	300	300	300	75
	Régularisation de crête muqueuse	200	200	200	50
	Régularisation de crête osseuse	250	250	250	62,5
	Frénectomie	150	150	150	37,5
	Biopsie/exérèse lésion	150	150	150	37,5
	Réimplantation	400	400	400	100
	Réduction/consolidation fracture alvéolaire	400	400	400	400

Acte en autonomie 06

PROTHÈSES

Objectifs du stage :

Acquisition progressive des capacités à examiner, diagnostiquer, prescrire, planifier et à conduire des traitements prothétiques.

Spécificités demandées :

Niveau requis à la validation du stage :

06 : Maîtrise de la thérapeutique prothétique en autonomie relative.

Règles générales :

1 - L'analyse documentée de cas clinique comprendra :

- + un montage des modèles sur articulateur,
- + un bilan radiographique complet (panoramique + TIB + ...),
- + un examen clinique,
- + une synthèse diagnostique,
- + un pronostic,
- + une synthèse des propositions thérapeutiques,
- + le plan de traitement (chronologie) correspondant au projet thérapeutique retenu,
- + une présentation numérique type « Keynote » ou « Power Point ».

2 - Contrôle Pratique d'Aptitude Clinique - C.P.A.C.

Le contrôle d'aptitude clinique (C.P.A.C.) doit être validé par le stagiaire pendant la durée du stage et au plus tard avant les vacances de printemps.

Il comprend :

- + une évaluation de la connaissance du dossier notée sur 2,
- + une évaluation de la préparation du plateau technique notée sur 2,
- + une évaluation de la préparation du travail « en amont » notée sur 2,
- + une évaluation de l'acte clinique notée sur 14.

Avant de commencer l'acte clinique, l'étudiant doit impérativement en informer un enseignant lors de la séance clinique précédente et à l'avertir en début de vacation.

Une grille d'évaluation reprenant les 4 volets précédents sera remplie par l'enseignant superviseur du C.P.A.C.

En cas de non validation du C.P.A.C., l'étudiant aura la possibilité de le représenter une seconde fois.

Si à l'issue de ces deux tentatives, le C.P.A.C. n'était pas validé, il devra être représenté dans les conditions précédentes lors des compléments de stage.

Les stagiaires T1 ne sont pas tenus de satisfaire à un contrôle pratique d'aptitude clinique.

3 - Comportement :

Les points suivants seront pris en compte dans l'évaluation du comportement :

- + comportement vis-à-vis du personnel,
- + tenue dans le service, connaissance du dossier médical du patient,
- + refus de prise en charge de patients,
- + respect des tâches administratives,
- + qualité de la coordination des travaux avec le laboratoire de prothèse,
- + perte de modèles ou d'empreintes.

Un manquement à ces règles peut être un motif de non validation du stage.

4- Barème des actes prothétiques

Intitulé des actes	Nb points / acte
PROTHÈSE FIXÉE	
Analyse documentée de cas cliniques	100
Prothèse fixée unitaire à recouvrement total ou partiel (dentaire ou implantaire) prothèse provisoire incluse	150
Si la prothèse provisoire est issue d'une céraplastie prospective réalisée par l'étudiant points supplémentaires	30
Prothèse fixée plurale (contention) ou à pont (bridge)	
- les éléments support sont assimilés à une prothèse unitaire	150
- les inters sont comptabilisés à hauteur de prothèses provisoires incluses comme pour la prothèse unitaire	50
Prothèses provisoires résine fixées immédiates non suivies de la réalisation d'une prothèse d'usage (4 par an maximum)	50
R.C.R.C. (inlay-core)	80
PROTHÈSE AMOVIBLE	
P.A.P. à châssis métallique	200
P.A.P. résine	100
P.A.T. unimaxillaire	200
P.A.T. bi maxillaire	400
Solidarisation d'attachement à une P.A.P. ou P.A.T.	100
Réparations de P.A.P. résine	50
IMPLANT	
Prothèses implanto-supportées de type « Pilotis »	
- pilotis provisoire (par support et par inter)	70
- pilotis d'usage (par support et par inter)	50
Pilier supra implantaire	30
Difficultés ou actes particuliers (à l'appréciation de l'enseignant) -> maximum	
	100

5 - Prise en compte de l'aide opératoire

Les étudiants travaillant en binôme pourront acquérir des points d'aide opératoire venant en complément des points de contrat (dans la limite maximale de 120 points).

Au cours de chaque semestre, l'étudiant assurant l'aide opératoire sera évalué deux fois de manière « aléatoire ».

Chaque évaluation vaudra au maximum 30 points. La fiche récapitulant l'ensemble des points pris en considération est jointe en fin de document.

Conditions de validation des contrats

Pour être validé le stagiaire O6 devra avoir réalisé 1600 points.

Les points non acquis en 1ère session devront l'être pour la validation de la 2^{ème} session.

Lorsque l'étudiant aura réalisé un nombre de points supérieur à 1200, en O5, les points « supplémentaires » seront comptabilisés pour le contrat de O6.

En cas d'insuffisance d'un certain nombre de points (200 maximum) en O5, les points manquants devront être effectués lors du stage de T1.

Evaluation de l'aide opératoire :

Chaque item positif vaudra 2 points

NOM DE L'ÉTUDIANT : ANNÉE :

NOM DE L'ÉVALUATEUR :

DATE DE L'ÉVALUATION :

N° DE POSTE :

	NON	OUI
PRÉPARATION ET ENTRETIEN DU POSTE DE TRAVAIL		
1. Le plan de travail est-il rangé correctement et de manière ergonomique ?		
2. Le matériel nécessaire pour la séance a t'il été préparé ?		
3. Les matériaux nécessaires sont-ils à disposition immédiate de l'opérateur ?		
4. L'aspiration salivaire est-elle correctement pratiquée ?		
5. L'aide opérateur aide t'il efficacement l'opérateur ?		
6. Les prothèses provisoires ont-elles été nettoyées dès leur dépose ?		
7. Le distributeur de cotons salivaires est-il en permanence sur le plan de travail		
HYGIÈNE DU POSTE		
8. Le poste est-il maintenu propre et rangé en permanence ?		
9. Le champ opératoire est-il présent en permanence sur le patient		
PRÉPARATION DU PATIENT		
GESTION DE LA COMMUNICATION CABINET / LABORATOIRE		
10. Les documents radiographiques sont-ils immédiatement accessibles ?		
11. L'ensemble des modèles est-il immédiatement à disposition de l'opérateur		
12. La fiche de laboratoire est-elle prête à être rédigée en vue de l'expédition		
GESTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF		
13. Le devis est-il immédiatement accessible dans le dossier		
14. La demande d'économat est-elle correctement instruite et acceptée ?		
15. L'étudiant connaît-il le nom des laboratoires qui vont réaliser la prothèse ?		
Nombre de points obtenus		



7 - Les supports de validation des actes réalisés

Les supports de validation des actes réalisés sont remis à chaque étudiant à leur arrivée dans le service. Ils doivent être remplis au quotidien et validés par le praticien encadrant ayant supervisé le soin.

Chaque support devra être transmis au cadre de santé de l'unité qui le transmettra à la faculté dentaire de Rennes, avant réunion de la commission de validation.



8 - Les annexes à consulter dans la GED

La GED, est la bibliothèque de documents du CHU de Caen Normandie. Elle est consultable à partir du portail du CHU.

Les étudiants y trouveront les principaux documents en lien avec le service, tels que :

- + le règlement intérieur de l'unité d'odontologie,
- + les profils de poste des secrétaires et assistantes dentaires,
- + la procédure de prise en charge des urgences adulte en odontologie,
- + la procédure d'organisation des soins dentaires sous MEOPA,
- + la procédure décrivant les modalités de commande et de mise à disposition d'une prothèse dentaire en odontologie.
- + la procédure de prise en charge des dispositifs médicaux stérilisables après intervention au bloc opératoire dans le cadre de l'externalisation,
- + le document opérationnel : contact accidentel avec du sang ou des liquides biologiques contenant du sang,
- + la fiche technique : arrêt cardio respiratoire : hors service clinique - zone publique.



Service d'odontologie

(UF 1423)



PÔLE CHIRURGIE

CHU DE CAEN NORMANDIE - AVENUE DE LA CÔTE DE NACRE - CS 30001 - 14 033 CAEN CEDEX 9  www.chu-caen.fr   